

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Laval – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

- ***Une prévalence des incapacités moins élevée, particulièrement chez les aînés***

En 1998, 14 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de Laval présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 12 % chez les 15 à 64 ans et de 25 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des aînés de la région est inférieur au taux d'incapacité des aînés de l'ensemble du Québec. En effet, le quart des aînés de la région (25 %) ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 42 %.

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à la mobilité (9 %), à l'agilité (6 %), aux incapacités liées aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (3,8 %) et à l'audition (2,6 %).

Près de 50 % de la population avec incapacité dans la région présente une incapacité légère et 50 %, une incapacité modérée ou grave.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 53 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 38 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 9 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. Dans l'ensemble du Québec, c'est 45 % des personnes ayant une incapacité qui vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte), 35 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale alors que 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception un peu plus négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 38 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé moyen ou mauvais, ce qui est légèrement supérieur à la proportion observée au Québec (36 %). Dans la population sans incapacité, seulement 7 % évaluent ainsi leur santé.

Dans la région, 19 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise.

- ***Et plus de détresse psychologique***

Environ 38 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique dans la région comparativement à 28 % dans l'ensemble du Québec. Cet écart avec le Québec est observable autant chez les femmes que chez les hommes et autant chez les personnes de 15 à 64 ans que chez les aînés. Notons que la proportion est de 21 % chez les personnes sans incapacité.

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel distinct***

Dans la région, 50 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 39 % connaissent le français et l'anglais alors que 7 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, près de 4 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil linguistique est donc sensiblement différent de celui de l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais et seulement 2 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Près de 19 % des personnes ayant une incapacité ont un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est 11 % qui ont un tel statut. De plus, 36 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec. Enfin, 81 % des personnes ayant une incapacité appartiennent au groupe majoritaire (qui réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone) comparativement à 90 % pour

l'ensemble du Québec. Dans la région, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses que les personnes sans incapacité à appartenir au groupe majoritaire (81 % c.¹ 76 %).

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen supérieur dans la région***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (13 628 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (19 543 \$ c. 17 758 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (19 781 \$ c. 13 628 \$) que pour les hommes (31 045 \$ c. 19 543 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 70 % de celui des hommes avec incapacité.

▪ ***Près de la moitié du revenu des personnes avec incapacité provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (32 %) ou d'autres revenus (21 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (79 %).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Les personnes avec incapacité, aussi nombreuses à vivre dans un ménage considéré comme pauvre...***

La population avec incapacité compte une proportion similaire de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (31 % c. 30 %). Toutefois, la pauvreté touche davantage les aînés (43 %) et les femmes (38 %) ayant une incapacité alors qu'au Québec, les taux sont respectivement de 29 % et 32 %. À titre comparatif, c'est 10 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre.

Plus de 57 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans la région comparativement à 63 % dans l'ensemble du Québec alors que chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 34 % qui ont un tel revenu. Notons que les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation dans la région (65 % c. 49 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Et aussi nombreuses à vivre sous le seuil de faible revenu que celles de l'ensemble du Québec...***

La proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est comparable à celle de l'ensemble du Québec (39 % c. 41 %) alors que cette proportion n'est que de 19 % chez les personnes sans incapacité. Soulignons, de plus, que les femmes de la région sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous les seuils de faible revenu (42 % c. 35 %).

- ***Mais plus nombreuses à se considérer pauvres***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 50 % des personnes avec incapacité de la région se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est supérieure à celle observée pour l'ensemble du Québec (38 %). De plus, il est nécessaire de souligner que c'est parmi les 15 à 64 ans qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec 60 % (c. 44 % au Québec). Les hommes et les femmes avec incapacité de la région sont aussi plus nombreux à se considérer pauvres ou très pauvres que ceux et celles de l'ensemble du Québec (52 % c. 39 % pour les hommes et 49 % c. 38 % pour les femmes). La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que 20 % seulement s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, près de 54 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus comparativement à 61 % pour l'ensemble du Québec. La proportion est toutefois comparable chez les personnes sans incapacité de la région, c'est-à-dire 53 %.

- ***Une insécurité alimentaire comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 14 % des personnes ayant une incapacité, autant les hommes que les femmes, vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec. Seulement 7 % des personnes sans incapacité de la région vivent la même situation.

- ***Moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Dans la région, 26 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (30 % c. 23 %).

- ***Et le quart d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (26 %), le quart ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec). Par ailleurs, 29 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % dans l'ensemble du Québec.

Enfin, 12 % des personnes avec incapacité de la région reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est comparable au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenu par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par les personnes ayant une incapacité légère.

Soulignons pour terminer que 95 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, ce qui est supérieur à la proportion dans l'ensemble du Québec, soit 92 %, entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (35 %) ou parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (17 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

- ***Plus de solitude et d'isolement et moins de femmes avec des enfants à la maison parmi la population avec incapacité***

Dans la région, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (19 % c. 8 %). Toutefois, la proportion de personnes avec incapacité vivant seule est moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (19 % c. 24 %).

La population avec incapacité de la région compte également moins de personnes mariées ou en union de fait (53 % c. 65 %) et plus de personnes veuves séparées ou divorcées (25 % c. 10 %) que celle sans incapacité. Toutefois, l'état matrimonial de fait de la population avec incapacité de la région se compare à celui de la population avec incapacité de l'ensemble du Québec : environ la moitié sont mariées ou en union de fait, le quart sont veuves, séparées ou divorcées et le cinquième sont célibataires. Par ailleurs, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (35 % c. 14 %) et moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (45 % c. 64 %).

Enfin, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir des enfants à la maison (24 % c. 46 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec.

- ***Un soutien social plus faible, surtout chez les femmes***

Près du tiers des personnes ayant une incapacité dans la région (31 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 21 %. La situation est particulièrement préoccupante chez les femmes où plus du tiers se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (35 %).

D'autre part, environ le tiers des personnes avec incapacité (32 %) sont insatisfaites de leur vie sociale comparativement à 22 % pour l'ensemble du Québec. Encore une fois, ce sont les femmes qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé, soit 36 %. Soulignons que les femmes avec incapacité sont aussi plus nombreuses que les hommes avec incapacité à être insatisfaites de leur vie sociale (36 % c. 27 %). La même insatisfaction ne touche que 12 % des personnes sans incapacité dans la région.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée également comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Près de 60 % des personnes ayant une incapacité de la région ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes en comparaison de 50 % dans l'ensemble du Québec. Près de 89 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, 43 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle.

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (68 % c. 49 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs

activités quotidiennes (81 % c. 52 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 14 % en ont besoin pour l'aide personnelle, 37 % pour les tâches domestiques et 51 % pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

▪ ***Un taux d'utilisation moins élevé que dans l'ensemble du Québec***

Un peu plus de 23 % des personnes ayant une incapacité utilisent au moins une aide technique, ce qui est une proportion nettement inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les femmes sont toutefois plus nombreuses que les hommes à utiliser au moins une aide technique (28 % c. 18 %) alors qu'au Québec, le taux d'utilisation d'aide technique est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (45 % c. 16 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

▪ ***La majorité des personnes avec incapacité sont locataires***

Dans la région de Laval, 52 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 32 % sont propriétaires et 17 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait légèrement différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 46 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 44 % sont propriétaires et 10 % ont un autre mode d'occupation. Les personnes sans incapacité sont, quant à elles, d'abord propriétaires (52 %), puis locataires (30 %), alors que 18 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***19 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 8 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 11 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, 19 % des personnes ayant une incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Cette proportion est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 13 %.

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 12 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 27 % pour de longs trajets de 80 km et plus. Par ailleurs, 64 % des personnes avec incapacité de la région non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (51 %).

- ***Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (74 % c. 66 %) et moins nombreuses à se déplacer à pied (2,5 % c. 9 %).

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne un peu moins élevée***

En 2000, 2 910 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 191 745 déplacements a été effectué. Chaque personne admise effectue donc, en moyenne, 66 déplacements durant l'année, soit 1,3 par semaine (en comparaison de 1,5 déplacement par semaine dans l'ensemble du Québec).

Plus de 36 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant, 29 % présentait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire et 25 % avait une déficience intellectuelle. D'autre part, 41 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi tandis que les déplacements par minibus représentent 60 % de ces déplacements. Ce portrait du transport adapté est comparable à celui observé dans l'ensemble du Québec.

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que la population des personnes ayant une incapacité présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 49 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région, ce qui représente 0,66 % des 7 400 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière un peu plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au niveau primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,6 % en 2001-2002, ce qui est identique à la proportion observée dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 1,5 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Près de 24 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 64 % sont en classe spéciale et que 12 % fréquentent une école spéciale. Au secondaire, c'est 17 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 33 % sont en classe spéciale et que 50 % fréquentent une école spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, moins nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes sans incapacité***

Environ la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région comme dans l'ensemble du Québec (51 %). La proportion est de 64 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 40 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec). Cette proportion est de 29 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région.

- ***Les personnes avec incapacité, moins scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, dans la région, environ 28 % d'entre elles ont complété des études postsecondaires ou obtenu un grade universitaire (c. 40 % dans l'ensemble du Québec). De plus, environ la moitié des personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative la plus faible en comparaison de 46 % dans l'ensemble du Québec. Enfin, seulement 36 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 52 % dans l'ensemble du Québec.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité : 22 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 9 % des personnes sans incapacité, 51 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 37 % des personnes sans incapacité et 36 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 67 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité en regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

- ***Un peu plus souvent en emploi et moins souvent à la retraite que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 31 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi (c. 28 % au Québec), 24 % sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 24 % tiennent maison (c. 19 % au Québec), 15 % sont sans emploi (c. 15 % au Québec) et 5 % sont aux études (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, deux fois moins nombreuses à être en emploi (31 % c. 60 %) mais, à l'inverse, plus nombreuses à tenir maison (24 % c. 12 %), à être à la retraite (24 % c. 12 %) ou à être sans emploi (15 % c. 3,2 %).

- ***La moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités de 15 à 64 ans, les personnes en emploi, les personnes en chômage et les personnes ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, dans la région, 51 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, 43 % sont en emploi et 6 % sont en chômage³, ce qui est comparable à la situation observée dans l'ensemble du Québec.

- ***Près de la moitié des personnes inactives se disent toutefois capable de travailler***

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, 54 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité. D'autre part, 27 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler mais sont limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % dans l'ensemble du Québec). Enfin, 18 % se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, près de la

³ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive) alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage).

moitié des personnes inactives (46 %) se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Pratique d'activités physiques et de loisir

La pratique d'activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels en regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques plus faible que dans l'ensemble du Québec...***

Dans la région, 58 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Ce plus faible taux de pratique s'observe autant chez les hommes que chez les femmes et autant chez les personnes de 15 à 64 ans que chez les aînés. Notons par ailleurs que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les hommes affichent un taux de pratique plus élevé que les femmes avec incapacité (63 % c. 53 %) ; ce taux est également plus élevé chez les 15 à 64 ans que chez les aînés (63 % c. 41 %).

Enfin, 22 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que celles avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (37 % c. 22 %).

- ***Mais un taux comparable de pratique d'activités de loisir***

Dans la région, 72 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est similaire à la proportion observée dans l'ensemble du Québec. En outre, les hommes et les femmes avec incapacité de la région affichent un taux de pratique comparable à celui observé chez ceux et celles de l'ensemble du Québec. Il en est de même pour les personnes de 15 à 64 ans de la région alors que le taux de pratique constaté chez les aînés est inférieur à celui observé chez ceux de l'ensemble du Québec (59 % c. 64 %).

CONCLUSION

Les données rapportées dans ce portrait statistique de Laval montrent que la prévalence des incapacités y est moins élevée, surtout chez les personnes de 65 ans et plus. Par contre, on y retrouve une proportion plus élevée de personnes avec incapacité vivant une situation de dépendance dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur certains aspects. Ainsi, bien que le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région soit supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes que chez les hommes, on y observe, en revanche, une proportion plus élevée de personnes qui se considèrent pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celles des personnes de leur âge. De plus, on remarque que moins de personnes y ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité. Les personnes avec incapacité de la région présentent, en outre, une scolarisation et un taux de diplomation plus faibles que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que, dans la région de Laval, la moitié des personnes ayant une incapacité est inactive sur le marché du travail bien que près de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes de la région avec incapacité vivent plus d'isolement que les hommes avec incapacité. Elles ont aussi plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes de même qu'elles sont plus nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de Laval – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Laval – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca